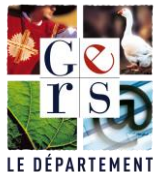


Création du pôle usages numériques 12 avril 2022, préfecture du Gers



LE DÉPARTEMENT

LES COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES
DU GERS



Une compétence orientée vers les infrastructures



Opérationnel en 2014, Gers Numérique rassemble le Conseil Départemental et les communautés de communes du Gers pour déployer les infrastructures à Très Haut Débit, en complément des investissements des opérateurs privés sur 15 communes du Grand-Auch (« zone AMII »).

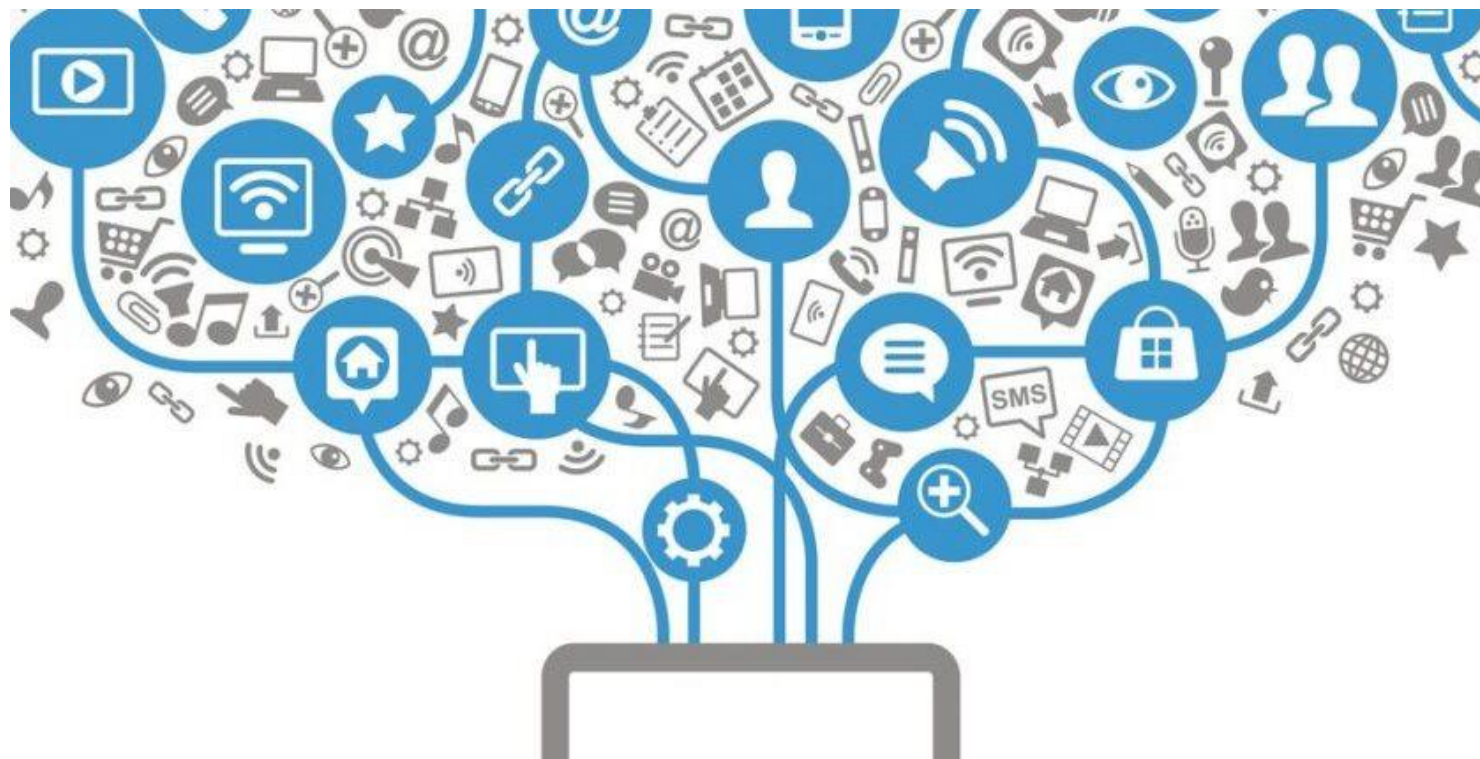


100% des Gersois éligibles à un débit d'au moins 8Mb/s grâce à différentes technologies
près de 65% des Gersois sont déjà éligibles à la fibre et **100% le seront d'ici fin 2025.**

Avec le soutien de l'Etat et de la Région Occitanie, 228,5M€ auront donc été investis sur la période 2015/25, en complément des investissements en « zone AMII ».

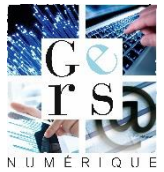
Des infrastructures aux usages

Ces nouvelles infrastructures numériques sont un outil **d'aménagement du territoire** parce qu'elles permettent l'accès, pour tous les Gersois, à de **nouveaux usages : domestiques et professionnels, pour l'école, la santé...**



L'ambition du Gers et les missions de Gers Numérique

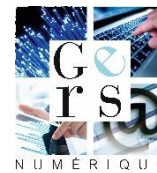
Création d'un « pôle usages » Gers Numérique



Pour accompagner les collectivités locales dans leur transformation numérique, notamment dans leurs relations avec les citoyens, Gers Numérique crée un « pôle usages » aux premiers objectifs identifiés :

- 1. Médiation numérique** pour poursuivre l'implication des 4 conseillers numériques France Services.
- 2. Application smartphone de relation avec les citoyens**, partagée par toutes les collectivités (département, EPCI, communes).
- 3. Bouquet de services numériques**, en complément des services du CDG et en s'appuyant sur les remontées de + de 100 collectivités :
 - **sauvegarde sécurisée des données** (en utilisant le Datacenter en construction à Auch);
 - **Système d'Information Géographique pour l'adressage des petites communes** ;
 - **État des lieux des Systèmes d'Information et outils télécoms** pour réaliser des économies de fonctionnement...

Un financement optimisé



La phase d'élaboration et les investissements nécessaires sont soutenus par le Plan de Relance à hauteur de 297K€.

La médiation numérique bénéficie également du Plan de Relance sur la période 2021/23.

Le fonctionnement du « pôle usages » serait financé par les membres :

60%

Conseil Départemental

40%

EPCI ayant validé l'option

En rythme de croisière, l'administration et la maintenance de l'application smartphone + fonctionnement du bouquet de services (masse salariale et prestations extérieures) représenteraient 350K€ / an, soit :

210K€

Conseil Départemental

(68K€ en 2022)

140K€

EPCI ayant validé l'option

(45K€ en 2022)

Une mise en œuvre rapide

Pour respecter le cahier des charges du **Plan de Relance** et permettre une **concrétisation rapide**, coïncidant avec la construction du Datacenter à Auch, l'objectif est une mise en œuvre dès 2022.



Donc un **recrutement** sur les 2 premiers postes dès juin 2022.

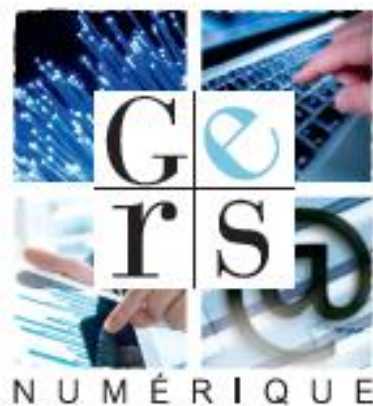


Et une **création imminente de ces 2 postes**.



Avec le soutien du Conseil Départemental, l'avis des EPCI permettrait de préciser la clé de répartition financière pour 2022.

merci !



Gers Numérique

BP 50546

32021 AUCH CEDEX 9

05 31 00 46 90

contact@gersnumerique.fr

gersnumerique.fr

